

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Bertrand, 20 janvier 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Bertrand, 20 janvier 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[20 janvier 1887](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Bertrand, Louis \(1856-1943\)](#)
Lieu de destination11, rue du Persil, Bruxelles (Belgique)
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur une pétition en faveur d'un minimum salarial. Godin avertit Bertrand qu'il lui a envoyé l'étude sociale n° 10 et qu'il va recevoir un numéro du journal *Le Devoir* contenant une pétition ouvrière à la Chambre des députés, qui soulève la question d'une solution des grèves et qui peut donc intéresser la Belgique. Il lui demande s'il peut susciter un mouvement autour de cette question en Belgique et en France. Il lui demande s'il veut échanger *Le Devoir* avec *Le Peuple*. Il lui demande enfin s'il a reçu les volumes envoyés le 12 décembre et s'il veut toujours les publier dans sa Bibliothèque populaire.

NotesLa Bibliothèque populaire est une collection d'ouvrages créée par Louis Bertrand en 1886 et dirigée par lui.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#), [Édition](#), [Périodiques](#), [Pétitions](#)

Œuvres citées

- « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail et de l'industrie », *Le Devoir*, t. 11, n° 437, 23 janvier 1887, p. 50-55. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.11/53/100/838/0/0>, consulté le 24 novembre 2023]
- [Le Peuple, Bruxelles, 1884-1983.](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [France](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation2 p. (296r, 297r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quint Familistère
10 janvier 1887

Cher Monsieur Bertrand,

Je vous ai fait adresser hier l'étude sociale N° 10 qui contient les différents articles que j'ai publiés, depuis quelque temps, dans le Devoir, sur le suffrage universel.

Vous recevrez également cette semaine le numéro du Devoir sur lequel j'ai prié de porter votre attention. Car il contiendra une pétition adressée à la Chambre des députés,

pétition qui se signera dans l'industrie de ce pays. Vous verrez comment y est appréciée la situation faite aux travailleurs par les procédés de concurrence sur les salaires employés par les patrons.

Cette pétition soulève la question pratique d'une solution des grèves et, par conséquent, elle a un intérêt réel d'actualité pour la Belgique. Je serais heureux d'avoir votre sentiment sur son contenu.

Nous pourrions - nous nous mettrons d'accord pour provoquer le mouvement à cet égard, à la fois, en

Belgique et en France ?

— Vous serait-il agréable
d'échanger le journal "Le
peuple" avec le "Devoir" ?
Je vous ~~en~~ continuerais
l'envoi de ce dernier.

— J'espère que vous avez
bien reçu les volumes que
je vous ai fait adresser
à la date du 12 décembre
dernier.

Je suis néanmoins
surpris que vous ne m'en
ayez pas accusé réception.
Cuvriez-vous changer
d'avis sur votre projet
de les faire entrer dans
votre bibliothèque popu-
laire ? Il me semble,

pourtant, que ces publi-
cations y prendraient
une place véritablement
utile.

Veuillez agréer, cher
Monsieur, mes frater-
nelles salutations

Godin